

**Vendredi 28 février 2020**

**L'an deux mille vingt, le VENDREDI 28 février à 20h15,**

Le conseil municipal de la commune de LAQUEUILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence d'Éric BRUGIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	11
Présents	11
Votants	11

Date de la convocation du conseil municipal : 21 février 2020

**PRESENTS** : M. AMBLARD Aurélien - Mme BILLE Nicole - M. BOYER Jean Marc - M. BRUGIERE Éric - M. CHABANAS Roland - M. CHASSAGNE Jean-Luc - Mme GALLERAND Bénédicte - Mme DUPOUY Mireille - M. PRUGNE Cédric - M. ROUEL Alain - Mme TARDIF Yvonne.

**ABSENTS** :

**Délibérations :**

**2020-01 : Approbation des Comptes Administratifs 2019 : budget principal et annexes**

**2020-02 : Approbation des Comptes de Gestion 2019 dressé par le Receveur du Mont Dore, budget principal et annexes**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;**

**2020-03 : Maitrise d'œuvre pour la rénovation thermique du bâtiment école / mairie**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de travaux de remplacement de la chaudière et de rénovation énergétique du bâtiment mairie / école.

Il indique avoir sollicité le Cabinet AGICCES pour une mission d'ingénierie concernant le lot CHAUFFAGE – VENTILATION pour les

travaux suivants :

- Réfection de la chaufferie,
- Mise en place d'une gestion centralisée de la température,
- Mise en place de centrales double flux dans les salles de classe.

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents :**

- APPROUVE le projet de travaux, proposé par le cabinet AGICCES,
- DONNE son accord pour confier la maîtrise d'œuvre des travaux au cabinet AGICCES / mission d'ingénierie concernant la rénovation thermique du bâtiment école/mairie,
- AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

#### **2020-04 : Liste des ayants-droits de la section de La Chabanne – année 2020**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu d'établir la liste des ayants-droits de la section de La Chabanne pour l'année 2020.

Monsieur Aurélien AMBLARD étant ayant-droit de la section, il ne prendra pas part au vote.

**Le conseil municipal établit comme suit la liste des ayants-droits pour l'année 2020 :**

#### **LA CHABANNE : 7 ayant-droits :**

- AMBLARD Aurélien
- CHABANAT Christian
- CHABANAT Laurent
- FAURE Jean-Paul
- GOURDON Bruno
- MANRY Lucien
- VAN DEN BROECK Sylvain

#### **2020-05 : Liste des ayants-droits des sections de Chabois et Autres et Villevialle - année 2020**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu d'établir la liste des ayants-droits des sections de Chabois et Autres et Villevialle pour l'année 2020.

M. Jean Marc BOYER et M. Jean-Luc CHASSAGNE étant ayants-droit de la section, ils ne prendront pas part au vote.

Le conseil municipal établit comme suit, la liste des ayant-droits pour l'année 2020, étant entendu que les membres de la section de Villevialle sont également membres de la section de Chabois et Autres :

<b>Villevialle : 13 ayants-droits</b>	<b>Chabois et autres : 20 ayants-droits</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- ACHARD Patrice</li> <li>- ACHARD Julien</li> <li>- AUBERT Françoise</li> <li>- AUTHIER Yvette</li> <li>- BELLOT Gaëlle</li> <li>- BESSON Lionel</li> <li>- BERAUD Brigitte</li> <li>- BOYER Jean-Marc</li> <li>- DE COL Laurent</li> <li>- FALGOUX Jean-Yves</li> <li>- GOY Noëllie</li> <li>- LETORT Alexandre</li> <li>- MEGEMONT Patrice</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ACHARD Patrice</li> <li>- ACHARD Julien</li> <li>- AUBERT Françoise</li> <li>- AUTHIER Yvette</li> <li>- BELLOT Bernard</li> <li>- BELLOT Gaëlle</li> <li>- BELLOT Simone</li> <li>- BESSON Lionel</li> <li>- BERAUD Brigitte</li> <li>- BOUTY Régis</li> <li>- BOYER Jean-Marc</li> <li>- CHASSAGNE Pierre</li> <li>- DE COL Laurent</li> <li>- CHASSAGNE Jean-Luc</li> <li>- FALGOUX Jean-Yves</li> <li>- MALLET Yvette</li> <li>- GOY Noëllie</li> <li>- MANRY Marie-Yvonne</li> <li>- LETORT Alexandre</li> <li>- MEGEMONT Patrice</li> </ul>

### **2020-06 : Liste des ayants-droits de la section du Foueix : année 2020**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu d'établir la liste des ayants-droits de la section du Foueix pour l'année en cours.

**Le conseil municipal considérant qu'aucune modification n'est intervenue dans cette section, établit comme suit la liste des ayants-droits pour l'année 2020 :**

#### **LE FOUeix : 1 ayant-droit :**

- M. PARRY Serge, en qualité d'exploitant agricole ayant domicile réel et fixe ainsi que le siège d'exploitation sur la section.

### **2020-07 : Liste des ayants-droits de la section des Fraux de Laqueuille - année 2020**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'en application de l'article L.2411-10 du code général des collectivités territoriales, il y a lieu d'établir la liste des ayants-droits de la section des Fraux de Laqueuille, bénéficiaires de la jouissance de l'estive collective pour l'année 2020.

Il rappelle que Roland CHABANAS et Éric BRUGIERE étant de la même famille que certains ayants-droit de la section, ils ne participeront pas au débat, ni au vote de cette décision.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal fixe la liste suivante des attributaires de l'estive collective des Fraux pour l'année 2020 :**

- **BELLOT Gaëlle** et **CHASSAGNE Anthony** associés du GAEC DES EAUX BLEUES ;
- **BRUGIERE Régis** et **BRUGIERE Philippe** associés du GAEC DE LA BANNE D'ORDANCHE ;
- **CHAPUT André** ;
- **GASTEAU Paul** associé de l'EARL GASTEAU ;
- **GANNE Brigitte**, **GANNE Cédric** associés du GAEC DES GRANGES HAUTES ;
- **CHABANAS Thierry**, **DAGNAUD Alexandra** et **CHABANAS Florian** associés du GAEC DU PRE LAVAL ;
- **BRUGIERE Sylvain**, GAEC DU TRADOR ;
- **GOIGOUX Jean-Michel**, **GOIGOUX Nadine** associés du GAEC DES VENTS ;

- **IZARD Bruno ;**
- Fixe le nombre maximal de génisses susceptibles d'être montées en estive à 240 au total ; soit pour l'année 2020, 16 pour chaque attributaire.
- Précise qu'en cas de non-respect des termes de cette délibération, les exploitants s'exposent à une action aux fins d'expulsion et de paiement de dommages et intérêts.

### **2020-08 : Régime Indemnitare : RIFSEEP**

**Cette délibération annule et remplace la délibération N°2019-67 du 19/12/2019, à la suite d'une erreur dans le tableau en annexe.**

### **Annexe**

GROUPES DE FONCTION :

GRUPE	CATEGORIE ET CADRE D'EMPLOI	Critère ENCADREMENT COORDINATION PILOTAGE CONCEPTION	Critère TECHNICITE EXPERTISE EXPERIENCE QUALIFICATION	Critère SUJETIONS PARTICULIERES DEGRE D'EXPOSITION	Montant minimum	Montant maximum
G1	B - Rédacteur - animateur - ATSEM  C - Adjoint administratif - Adjoint technique - Agent de maîtrise - Adjoint d'animation - ATSEM	Responsabilité d'encadrement direct	Complexité d'exécution des tâches	Responsabilité financière  Responsabilité pour la sécurité d'autrui	2 100 € (+30%)	13 000 €
G2	C - Adjoint administratif - Adjoint technique - Agent de maîtrise - Adjoint d'animation - ATSEM	Responsabilité de projet ou d'opération	Exécution simple des tâches	Travail en équipe  Horaires atypiques	1 600 €	10 000 €

#### **+ VALORISATION FINANCIERE DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :**

- Diplômes et qualifications valorisant la fonction exercée :  
**Montant** : majoration de 10% du montant de l'IFSE
- Formations acquises par l'agent (au moins 2 jours/an sur 4 ans)  
**Montant** : majoration de 10% du montant de l'IFSE

### **2020-09 : Maitrise d'œuvre diagnostic des ouvrages de captages d'eau potable de la commune de Laqueuille**

Monsieur le Maire rappelle le travail sur la procédure de protection des captages d'eau potable de la commune de Laqueuille.

Il indique avoir sollicité le Cabinet MERLIN pour poursuivre le projet et établir les diagnostics des ouvrages, demandés par l'Agence Régionale de Santé dans la procédure de protection des captages.

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents :**

- APPROUVE le projet de travaux, proposé par le cabinet MERLIN,
- DONNE son accord pour confier la maîtrise d'œuvre au cabinet MERLIN pour la mission citée en objet,
- AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Lecture du compte-rendu du 2<sup>ème</sup> conseil d'école : l'achat d'un ordinateur portable pour la classe des maternelles est à prévoir au budget cette année ; une participation communale d'environ 500€ sera prévue pour la sortie scolaire de fin d'année ; il faudrait prévoir de reprendre la ventilation des vestiaires de la classe élémentaire en même temps que les travaux de rénovation énergétique du bâtiment.
- Monsieur le Maire présente le rapport d'activité du SIEG et précise que les investissements de la commune pour l'année 2018 s'élèvent à 149 020€.
- Monsieur le Maire présente le rapport de visite de « ma commune au naturel » : le jury a souligné la grande motivation de l'équipe municipale et le travail intéressant fait avec les élèves, des suggestions d'améliorations ont également été faites.
- Une proposition d'étude a été réalisée par le cabinet Merlin pour évaluer les capacités et éventuels travaux de réhabilitation à réaliser sur la station d'épuration d'Orbevialle.

*Monsieur le Maire a tenu à remercier sincèrement  
l'équipe municipale actuelle  
pour son engagement et son dévouement tout au long de ce mandat.*

La séance est levée à 22h15.

**FIN DE SEANCE**